

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Programme d'investissements 2016 de la Société du Canal de Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le programme d'investissements 2016 de la Société du Canal de Provence indiqué dans le rapport, prévoyant une aide financière du Département à hauteur de 747.500 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante avec la SCP conformément à la convention-type prévue à cet effet ;
- de proroger d'un an la validité de la subvention de 540.000 € attribuée à la Société du Canal de Provence par délibération n°28 du 20 décembre 2012 pour la mise à l'irrigation de la zone du Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN) de Velaux.

La dépense correspondante, soit 747.500 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10489R, chapitre 204, fonction 928, article 20422, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée